



M. Miguel ARIAS CAÑETE

Membre de la Commission européenne

Bruxelles,
Ares(2015)s 4984133

Madame la Maire, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Maire, Monsieur le Bourgmestre,

Lors de la COP21 de Paris, la communauté internationale est parvenue à un accord historique sur le changement climatique. Cet accord constitue un engagement universel envers les générations futures et reconnaît les villes et les autres collectivités infranationales comme des acteurs essentiels de la lutte contre le changement climatique.

Avec les objectifs climatiques et énergétiques qu'elle s'est fixés pour 2020 et les nouveaux définis ensuite pour 2030, l'Union européenne prend la tête de la lutte contre le changement climatique et de la modernisation des systèmes énergétiques. Les municipalités, les villes et les régions que vous représentez ont été et continueront d'être des partenaires essentiels pour la concrétisation de nos ambitieux objectifs climatiques et énergétiques. Avec plus de 6 600 signataires depuis 2008, répartis dans 57 pays, la Convention des maires est l'exemple le plus probant de l'engagement résolu des municipalités et des régions en vue de réduire leurs émissions de CO₂ de 28 % d'ici 2020. En 2014, l'initiative sœur *Mayors Adapt* (Les maires s'adaptent) a été lancée pour aider les villes à s'adapter au changement climatique, en sus du volet prévention. Permettez-moi de remercier celles et ceux d'entre vous qui ont déjà pris des mesures en matière de climat et d'énergie à la faveur des initiatives originales que constituent la Convention des maires et *Mayors Adapt*.

Ces deux initiatives ont désormais fusionné pour opposer un front uni au changement climatique. J'aimerais dès lors vous inviter à adhérer à la **nouvelle Convention des maires intégrée pour le climat et l'énergie** et à contribuer au développement d'un mouvement de villes et de communautés prêtes à relever un triple défi:

- 1) réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins **40 % d'ici 2030**, essentiellement grâce à une meilleure gestion locale de l'énergie s'appuyant sur des mesures d'efficacité énergétique, des solutions intégrées intelligentes et la promotion des énergies renouvelables;
- 2) améliorer leur résilience, à la fois en atténuant les conséquences du changement climatique et en **s'adaptant** à celles-ci; et
- 3) partager leur vision, leurs résultats, leur expérience et leur savoir-faire avec leurs homologues des collectivités locales et régionales dans l'Union européenne et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, en nouant des partenariats internationaux avec d'autres régions du monde à la faveur de la Convention mondiale des maires, initiative lancée lors de la COP21 par le

vice-président de la Commission européenne responsable de l'Union de l'énergie,
M. Maroš Šefčovič.

Lors de la cérémonie commune de la Convention des maires et de Mayors Adapt à Bruxelles le 15 octobre 2015, les représentants des villes et municipalités européennes ont approuvé la nouvelle Convention des maires pour le climat et l'énergie. Ce mouvement intégré exploite et développe les synergies entre l'atténuation des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique en vue de créer de nouvelles perspectives pour une énergie durable, intelligente et efficace dans ce contexte.

Le fait d'aborder ces stratégies complémentaires comme une seule et même stratégie engendrera des synergies et des bénéfices communs, rendra l'ensemble du processus plus efficace et plus rentable, aidera à gagner des appuis politiques et renforcera la coordination entre les services municipaux. Dans le même temps, la nouvelle Convention des maires intégrée s'inscrira dans le prolongement des initiatives qui l'ont précédée en exploitant leurs points forts, misant par exemple sur l'engagement politique, la responsabilisation, une solide planification, le suivi des signataires et leur appui au niveau technique.

La participation à ce nouveau mouvement est facultative et ouverte à toutes les collectivités locales et régionales d'Europe, avec des modalités adaptées à leurs situations différentes. Les signataires bénéficieront du soutien des bureaux de la Convention des maires et de Mayors Adapt, qui les aideront dans ce processus.

Davantage d'informations et de précisions sont disponibles en pièces jointes, ainsi que sur le site web actualisé et fusionné de la Convention des maires et de Mayors Adapt¹, qui traduit les objectifs de la nouvelle convention intégrée en faveur du climat et de l'énergie.

Je vous invite à témoigner de votre engagement en adhérant à la nouvelle Convention des maires intégrée pour le climat et l'énergie et à signer la lettre d'engagement qui est jointe à ce courrier.

Grâce à votre participation, l'Europe sera mieux préparée à la transition vers une société durable, à faibles émissions de carbone et résiliente au changement climatique, et aussi plus à même de transformer cette réussite en un modèle susceptible d'inspirer d'autres régions du monde.

Je me réjouis à la perspective de votre contribution à cette tâche importante.

Veillez croire, Madame la Maire, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Maire, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pièces jointes: Lettre d'engagement, Questions & réponses